

40^e séance

Projet de loi de finances pour 2022
Texte du projet de loi - n° 4482

SECONDE PARTIE
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^{ER}

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022. –
CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

I. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 20

Il est ouvert aux ministres, pour 2022, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 677 062 955 621 € et de 515 620 716 714 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

ÉTAT B

(Article 20 du projet de loi)

RÉPARTITION, PAR MISSION ET PROGRAMME,
DES CRÉDITS DU BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET GÉNÉRAL

<i>(en euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Conseil et contrôle de l'État	713 608 266	753 851 216
Conseil d'État et autres juridictions administratives	441 898 728	481 232 386
<i>dont titre 2</i>	<i>377 851 687</i>	<i>377 851 687</i>
Conseil économique, social et environnemental	44 578 712	44 578 712
<i>dont titre 2</i>	<i>35 518 337</i>	<i>35 518 337</i>
Cour des comptes et autres juridictions financières	225 778 472	226 687 764
<i>dont titre 2</i>	<i>200 651 703</i>	<i>200 651 703</i>
Haut Conseil des finances publiques	1 352 354	1 352 354
<i>dont titre 2</i>	<i>1 302 215</i>	<i>1 302 215</i>

Amendement n° 1362 présenté par M. Labaronne.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0
Conseil économique, social et environnemental	0	0

Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0
Haut Conseil des finances publiques	0	249 276
<i>dont titre 2</i>	0	249 276
TOTAUX	0	249 276
SOLDE	-249 276	

ÉTAT B

(Article 20 du projet de loi)

RÉPARTITION, PAR MISSION ET PROGRAMME,
DES CRÉDITS DU BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET GÉNÉRAL

<i>(en euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Pouvoirs publics	1 047 610 762	1 047 610 762
Présidence de la République	105 300 000	105 300 000
Assemblée nationale	552 490 000	552 490 000
Sénat	338 584 600	338 584 600
La Chaîne parlementaire	34 289 162	34 289 162
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	15 963 000	15 963 000
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	984 000	984 000

Amendement n° 1102 présenté par Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Présidence de la République	0	20 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0

Nouveau : Placer l'argent du contribuable au bon endroit en augmentant l'allocation de rentrée scolaire (ligne nouvelle)	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 775 présenté par M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larivé, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et Mme Taurine.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Présidence de la République	0	8 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
Nouveau programme : Augmentation des salaires pour les femmes de ménages de l'Assemblée nationale, du Sénat, de la Présidence de la République et du Conseil constitutionnel (ligne nouvelle)	8 000 000	0
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

ÉTAT B

(Article 20 du projet de loi)

RÉPARTITION, PAR MISSION ET PROGRAMME, DES CRÉDITS DU BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET GÉNÉRAL

<i>(en euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Direction de l'action du Gouvernement	849 365 754	959 672 407
Coordination du travail gouvernemental	708 829 810	739 517 098
<i>dont titre 2</i>	<i>247 827 253</i>	<i>247 827 253</i>
Protection des droits et libertés	117 134 993	117 594 803
<i>dont titre 2</i>	<i>53 761 644</i>	<i>53 761 644</i>
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	23 400 951	102 560 506
<i>dont titre 2</i>	<i>2 294 323</i>	<i>2 294 323</i>

Amendement n° 1008 présenté par Mme Dalloz.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	0
Protection des droits et libertés	0	0
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	0	5 000 000
TOTAUX	0	5 000 000
SOLDE	-5 000 000	

Amendement n° 1009 présenté par Mme Dalloz.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	1 000 000
Protection des droits et libertés	0	0
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	0	0
TOTAUX	0	1 000 000
SOLDE	-1 000 000	

Amendement n° 1112 présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	0
Protection des droits et libertés	10 000 000	0
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

Amendement n° 1117 présenté par M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	0

Protection des droits et libertés	5 000 000	0
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0

Après l'article 42

Amendement n° 1555 présenté par le Gouvernement.

Après l'article 42, insérer l'article suivant :

Le II de l'article 1^{er} de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français est ainsi modifié :

1° À la fin de la deuxième phrase, la date : « 31 décembre 2021 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2024 » ;

2° À la dernière phrase, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « sixième ».

Article 21

Il est ouvert aux ministres, pour 2022, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de

2 528 512 157 € et de 2 530 947 206 €, conformément à la répartition par budget annexe donnée à l'état C annexé à la présente loi.

ÉTAT C

(Article 21 du projet de loi)

**RÉPARTITION, PAR MISSION ET PROGRAMME,
DES CRÉDITS DES BUDGETS ANNEXES**

BUDGETS ANNEXES

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Publications officielles et information administrative	155 537 001	149 508 050
Édition et diffusion	51 222 646	45 052 510
Pilotage et ressources humaines	104 314 355	104 455 540
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>62 896 140</i>	<i>62 896 140</i>
Total	2 528 512 157	2 530 947 206

Annexes

RETRAIT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle M. Jean-Christophe Lagarde et plusieurs de ses collègues déclarent retirer leur proposition de résolution visant à reconnaître le génocide des Kurdes en Irak (n° 4512), déposée le 5 octobre 2021.

Acte est donné de ce retrait.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION D'UNE CONVENTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 29 octobre 2021, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'accord modifiant le traité instituant le Mécanisme européen de stabilité.

Ce projet de loi, n° 4620, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 29 octobre 2021, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Ce projet de loi, n° 4623, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 29 octobre 2021, de Mme Patricia Lemoine et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur.

Cette proposition de loi, n° 4624, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 29 octobre 2021, de M. Matthieu Orphelin et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution pour un traité sur la non-prolifération des énergies fossiles, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 4621.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 29 octobre 2021, de M. Jean-Christophe Lagarde et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution visant à reconnaître le génocide des Kurdes en Irak, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 4622.

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 29 octobre 2021, de Mme Aude Bono-Vandorme, un rapport, n° 4619, fait au nom de la commission des affaires étrangères

sur le texte adopté par la commission des affaires européennes sur la proposition de résolution européenne relative à la promotion du multilinguisme et à l'usage de la langue française au sein des institutions européennes, en particulier durant la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022.

DÉPÔT DE RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 29 octobre 2021, de M. le Premier ministre, en application de l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, la convention portant avenant n° 2 à la convention du 29 décembre 2017 modifiée entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre » - volets « Ingénierie de formations professionnelles d'offres d'accompagnement innovantes (IFPAI) » et « Dispositif France Formation Innovante Numérique » (DEFFINUM)).